



Mercredi 5 décembre 2007

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réseau fribourgeois de soins en santé mentale (RFSM)

Le Conseil d'Etat a choisi les membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'Etat a déterminé la composition du Conseil d'administration du futur Réseau fribourgeois de soins en santé mentale lors de sa séance du mardi 4 décembre 2007. Cette nouvelle organisation doit permettre de rassembler les prises en charge hospitalières et ambulatoires et de placer le patient au centre des préoccupations.

Composé de neuf membres, le nouveau Conseil d'administration du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale (RFSM) regroupe des personnalités d'horizons divers. Se basant sur la Loi sur la santé mentale du 5 octobre 2006, le Conseil d'Etat a choisi les membres en fonction de leurs compétences affirmées en gestion et de leur connaissance du domaine de la santé mentale. Dans son choix, le Conseil d'Etat a également apporté une attention toute particulière à assurer une représentation la plus large possible des différents milieux concernés par la santé mentale. Les représentants de la direction et du personnel du RFSM, qui ont une voix consultative, rejoindront ultérieurement le Conseil d'administration.

Des tâches importantes attendent les membres du Conseil d'administration. Parmi elles, la mise en place de la nouvelle organisation des soins en santé mentale en sera certainement le défi central. La réforme vise notamment à rassembler les prises en charge hospitalières et ambulatoires. Cette nouvelle philosophie veut placer le patient au centre des préoccupations en privilégiant le développement des soins ambulatoires et de proximité. Objectif : garantir au patient un accompagnement global et continu qui soit le plus possible en adéquation avec la pathologie. La mise en réseau de tous les acteurs concernés par la santé mentale doit permettre de mieux définir les besoins des patients et de mettre en place des prises en charge pluridisciplinaires.

Parmi les autres tâches du Conseil d'administration, le choix d'un président ou d'une présidente du Conseil d'administration devra être proposé au gouvernement fribourgeois pour validation. Le choix du directeur ou de la directrice général-e du RFSM, dont le poste sera mis au concours prochainement, sera également prioritaire. Ce choix devra être approuvé par le Conseil d'Etat.

L'organisation du RFSM, qui réunit ainsi les compétences de l'Hôpital cantonal psychiatrique (HPC), du Service psycho-social (SPsy) et du Service de pédopsychiatrie (SPP), comprendra trois chaînes de soins distinctes : la première pour les enfants et les adolescents (petite enfance, enfance et adolescents), la deuxième pour les adultes (troubles psychotiques, troubles anxieux et de l'humeur, troubles de l'addiction et psychiatrie générale) et enfin la troisième pour les personnes âgées (neuropsychiatrie et psychiatrie gériatrique).

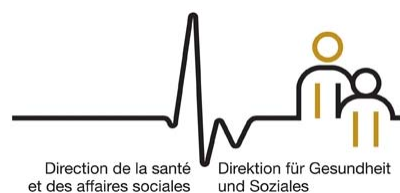
Composition du Conseil d'administration (les informations sur le parcours des différents membres ne sont bien entendu pas exhaustives) :

- Demierre Anne-Claude, Conseillère d'Etat, Directrice de la santé et des affaires sociales, La Tour-de-Trême.
- Bächler Emerith, Infirmière et économiste d'entreprise diplômée HES, Fribourg.
- Boutat Alain, Chargé de cours à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg et à l'Institut d'économie et de management de la santé de l'Université de Lausanne, Lausanne.
- Etienne Pierre-André, Médecin spécialiste FMH en médecine générale, La Roche.
- Kappler Michel, Directeur administratif de la Clinique de la Source, La Tour-de-Trême.
- Kaufmann Christophe, Médecin spécialiste FMH en psychiatrie, Fribourg.
- Renz Thomas, Psychologue psychothérapeute FSP, Fribourg.
- Sprumont Dominique, Professeur extraordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel et Directeur adjoint de l'Institut de droit de la santé (IDS) de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, Posieux.
- Vonlanthen Bea, Co-directrice de la Fondation Applico, Düdingen.

CONTACTS ET INFORMATIONS

Direction de la santé et des affaires sociales

Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat, tél. 026 305 29 04
(11 h 45 à 12 h 15)



Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>